



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX



FONCTION PUBLIQUE

IL FAUT AGIR AU QUOTIDIEN POUR UN TRAVAIL DE QUALITÉ

FONCTION PUBLIQUE
2014

« L'employeur public prend les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé physique et mentale des travailleurs, y compris les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation et des moyens nécessaires. »

Accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique.

Pourtant, dans les administrations et les établissements publics, dans les collectivités locales, dans les établissements hospitaliers, les conditions de travail ne cessent de se dégrader. Ordres et contrordres, abandons de missions, suppressions d'emplois, détérioration des conditions matérielles, horaires contraignants, restructurations et réorganisations précipitées font perdre le sens du travail et créent des situations intenable pour leurs salariés.

- **1 agent sur 3** déclare être obligé de travailler dans l'urgence.
- **2 agents sur 3** affirment interrompre fréquemment une tâche pour assurer un imprévu.
- **1 agent sur 3** est dans l'impossibilité d'obtenir des délais supplémentaires.

IL FAUT FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC MOINS : LA SITUATION EST DEVENUE INTOLERABLE POUR LES AGENTS !

- **Les agents attachés au service public ne peuvent plus effectuer un travail de qualité.** Deux tiers d'entre eux déclarent que leurs mauvaises conditions de travail pourraient entraîner des conséquences graves pour les usagers.
- **L'exposition aux risques professionnels augmente.** Dans certains secteurs, plus des deux tiers des agents sont exposés à, au moins, un produit chimique. Dans d'autres, le travail sur écran dépasse les 20 heures par semaine.
- **Trop souvent, les cadres de proximité ne sont ni consultés, ni informés, ni accompagnés.** Ils voient aussi leurs charges de travail s'accroître avec la crainte de faire des erreurs.

La situation est devenue, pour tous les personnels, source de souffrances physiques et morales.

CFDT.FR

**QUAND LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL BAISSÉ,
LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU À L'USAGER BAISSÉ AUSSI !**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CE QUE VEUT LA CFDT

**AMÉLIORER DÈS MAINTENANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL
ET REDONNER DU SENS AU TRAVAIL DES AGENTS
PAR LE DIALOGUE SOCIAL, C'EST INDISPENSABLE!**

“ Je suis toujours interrompue dans mon travail. Je dois faire toujours plus vite, passer d'une tâche à l'autre pour satisfaire les indicateurs. C'est la course aux statistiques et on ne parle plus que de coût, jamais de la qualité. ”

Merlem

“ Une nouvelle organisation du travail ça veut dire, acquérir de nouvelles compétences, et ça demande du temps, et renoncer à ses automatismes, à son savoir faire, à ses repères, ce qui donne l'impression de ne plus rien savoir. ”

Brigitte

“ Ce ne sont pas les agents qui sont malades, mais bien leur travail! ”

Phillippe

**FONCTION PUBLIQUE
2014**

POUR CELA, IL FAUT :

• Construire des conditions de travail de qualité :

- en améliorant l'organisation du travail et son contenu;
- en donnant la parole aux agents grâce à des espaces d'expression sur leur lieu de travail, pour leur donner la parole sur leur travail, son organisation et les conditions de son exercice;
- en redonnant de l'autonomie aux collectifs de travail qui permettent de mieux organiser et d'adapter le travail à l'homme, de discuter des objectifs et de décider de la meilleure façon d'y parvenir;
- en faisant confiance aux agents et à l'encadrement de proximité.

• Agir sur les réorganisations et les restructurations :

- en pesant sur les nouveaux aménagements des services et la gestion du travail en équipe;
- en exigeant la formation de tous les personnels y compris celle des personnels d'encadrement;

• Agir sur la santé et la sécurité au travail :

- en s'appuyant sur les CHSCT pour développer des politiques de prévention;
- en revendiquant pour chaque agent le droit à un suivi médical;
- en développant une médecine de prévention efficace et accessible à toutes et tous;

• Agir pour maintenir les agents dans l'emploi :

- en exigeant de l'employeur l'anticipation et la prévention des risques d'atteinte à la santé;
- en obligeant l'employeur à préparer le reclassement et la reconversion d'un agent devenu inapte au travail à la suite d'un accident de la vie, d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail.



AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

CFDT.FR